

Décret

Générale

colonial

Décret n° 8-207-1914 7 janvier 1914

n° 8-207-1914 7

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

7 janvier 1914

Numéro JO

n° 207 du 31/01/1914

Date du numéro

31 janvier 1914

VISAS

Le Président de Ta République Française, Sur le rapport du Ministre des Colonies, Vu le décret du 28 août 1898 relatif à l'organisation administrative de la Côte Française des Somalis

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies :

TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Est approuvé le budget de la Côte Française des Somalis pour l'exercice 1914, arrêté en Conseil d'Administration, par le Gouverneur, en recettes et en dépenses à la somme de 3.233.490 francs. Art. 2. — Le Ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

R. POINCARÉ. Par le Président de la République : le Ministre des Colonies, **A. LEBRUN.**